



epe
école des parents
et des éducateurs
FÉDÉRATION NATIONALE

**LIVRET D'ACCUEIL
DU FORMATEUR**

Welcome



**Fédération nationale
des Écoles des parents
et des éducateurs**



Animations



Expérimentations



Plaidoyer



Capitalisation



Formations



Revue



Scannez-moi

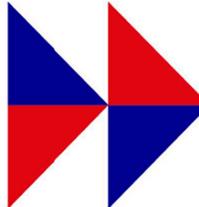
LE SERVICE FORMATION DE LA FNEPE

Organisme de formation certifié

Agrément n° 11756494475

N° QUALIOPi FRCM23060

Numéro de Siret : 313 862 591 00036

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des
catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

En fonction du déroulé pédagogique et pour l'animation de la formation, le formateur est en capacité de modifier les horaires.

9h – 9h30 Accueil des stagiaires

9h30 Début de la formation

13h – 14h Repas

14h Reprise de la formation

17h15 Bilan final ou bilan journée

17h30 Clôture de la journée

Pendant la formation, une pause de quinze minutes sera prévue par demi-journée.

Si votre situation demande un aménagement particulier vous pouvez joindre la référente handicap



Méthodes logistiques

Les salles mises à disposition sont adaptées aux besoins de la formation.

Le matériel pédagogique est apporté par le formateur. Exceptionnellement, selon la thématique, les stagiaires peuvent être sollicités pour apporter du matériel complémentaire.

Moyens pédagogiques

Pour les stagiaires :

Avant le début de la formation, le formateur transmet au responsable formation les documents qu'il souhaite transmettre aux stagiaires afin de les intégrer au livret pédagogique

Le formateur remet le support de formation stagiaire ainsi que la documentation relative aux thématiques abordées, à chaque stagiaire via la responsable de formation de la Fnepe.

La salle de formation est à disposition des stagiaires et du formateur souhaitant réaliser leur pause déjeuner sur place.



Méthodes pédagogiques

Les approches pédagogiques doivent être diversifiées pour permettre au stagiaire d'être acteur de ses apprentissages. Le formateur doit prendre connaissance des fiches de recueil des attentes remplies par les stagiaires, avant le début de la formation. Le cas échéant, le contenu et les méthodes pédagogiques de la formation doivent être ajustés aux attentes et aux profils des stagiaires.

Chaque formation s'organise autour de ces différents supports :

- Apports théoriques
- Réflexions et échanges à partir des expériences des stagiaires
- Mise en situation ou utilisation d'une médiation ludique
- Exercices en petits groupe
- Evaluation des connaissances et pratiques

Le formateur s'appuie sur la participation et l'expérience des participants afin de compléter et développer leurs connaissances et pratiques professionnelles.

Une attention particulière devra être portée aux besoins spécifiques exprimés en amont par les stagiaires (handicap, aménagement de l'espace, rythme...)

FEUILLE DE ROUTE

Le Responsable formation ou un autre membre désigné par la Fnepe accueille le formateur au moins 15 min avant l'heure d'arrivée des stagiaires. Il lui remet le dossier formation contenant la fiche formation, la liste à jour des stagiaires, des feuilles d'émargement vierges, les questionnaires d'évaluation de la satisfaction, la fiche bilan formateur, la liste des ressources pédagogiques.

Démarrage de la formation :

Le Responsable formation (ou le membre désigné) présente le formateur et l'organisme de formation. Il rappelle le déroulé de la formation et les horaires de la journée. Il invite les stagiaires à bien prendre connaissance du livret stagiaire et du règlement intérieur, si ce n'est déjà fait. Enfin, il rappelle les règles de fonctionnement et de déontologie du groupe (discrétions, éthique...). Le formateur, s'il le souhaite, communique son mail professionnel afin d'échanger entre les intersessions sur le déroulé pédagogique.

La formation débute par un tour des attentes des stagiaires pour ajuster si nécessaire le déroulé de la formation,

Au démarrage de la formation

La feuille d'émargement

Chaque stagiaire doit signer l'émargement LE MATIN puis l'APRES-MIDI. Les absences sont notées en « ABS ». Le formateur valide la feuille d'émargement en la signant également le matin ET l'après-midi. Puis il transmet le document en fin de journée à l'Assistant de la Fnepe ou au Responsable formation à défaut. En cas d'absence injustifiée de stagiaires, le formateur doit prévenir au plus vite le Responsable formation.

Processus d'évaluation de la formation

Le formateur propose une auto-évaluation tout au long de la formation (mise en situation, ateliers, exercices...). A la fin de chaque journée de formation, le formateur prend un temps pour faire un point sur les acquis de la journée ainsi que pour vérifier que les méthodes pédagogiques et le contenu sont adaptés aux besoins et capacités des stagiaires. Dans le cas où il identifie des stagiaires en difficulté, il doit immédiatement le signaler au Responsable formation afin de trouver la solution la plus adéquate pour éviter le décrochage de ceux-ci.

A la fin de la formation:

A la fin de la formation, le formateur demande aux stagiaires de remplir une enquête de satisfaction à chaud en ligne ou version papier dans le dossier formation et évalue les acquis de la formation. Le formateur remplit le questionnaire « bilan formateur ». Il est important de préciser dans le compte rendu les éventuelles améliorations par des éventuelles exemples concrets.

Avant de quitter les locaux, le formateur transmet à la Fnepe les feuilles d'émargement du jour et les fiches d'évaluation dont le bilan formateur.



ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

La Fnepe met en œuvre tous les moyens nécessaires pour accueillir les personnes en situation de handicap.

En fonction de la situation, le stagiaire, dès son inscription, peut contacter le Responsable formation afin d'échanger à des adaptations possibles de la formation formation@ecoledesparents.org ou au 01.47.53.62.72.

Une évaluation préalable des besoins est adressée à chaque stagiaire par mail ou échange téléphonique avec le responsable de formation afin d'ajuster l'organisation de la formation selon les informations qui lui sont transmises. Cette évaluation a lieu dans les 6 semaines après la confirmation d'inscription.

L'objectif de la Fnepe est de permettre à la personne en situation de handicap :

- De bénéficier et de s'inscrire à la formation souhaitée
- De suivre une formation dans les meilleures conditions en tenant compte de son handicap
- D'accéder à des savoirs, de développer les compétences et réaliser son projet professionnel
- Pour réussir à accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions possibles, une sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique et des professionnels présents à la Fnepe est régulièrement proposée.

La Fnepe veille à diversifier son offre de formation sur différentes modalités pour s'adapter aux différents handicap (formation en Visio – location de salle adaptée – méthodologie pédagogique modifiée...)



La responsable formation à la Fnepe et référente handicap informera le formateur en amont de la formation concernant les futurs stagiaires en situation de handicap. Le formateur doit adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques en fonction du handicap de la personne inscrite.

La Responsable de formation peut apporter son soutien et appui dans la construction des contenus, méthodes pédagogiques au formateur si celui-ci le demande. La Référente handicap formation peut éventuellement accompagner le formateur dans la création d'évaluations adaptées pour le stagiaire en situation de handicap.

Exemples d'adaptations possibles:

- Transmission des contenus pédagogiques en amont de la formation
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (ex: interprète LSF...) pour anticiper les aménagements nécessaires
- Temps de pauses supplémentaires si nécessaire
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- Accompagnement individuel
- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication
- Adaptation des supports pédagogiques (supports visuels, mise en situation pratiques concrètes...)
- Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation



Les locaux de la Fnepe ne disposent pas d'espace de restauration. Il est possible toutefois de déjeuner dans la salle de formation.

Il existe de nombreux restaurants, traiteurs, boulangeries à proximité de la Fnepe notamment rue Cler et aux alentours.

La restauration n'est pas prise en charge par la Fnepe et celle-ci reste à votre charge ou celle de l'employeur
Mis à jour Juin 2023

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Vous devez veiller à votre sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenant à l'occasion de la formation doit être impérativement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation.

Vous avez l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Vous êtes tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou par le responsable de formation de la Fnepe

Il appartient au formateur d'encadrer les stagiaires et de compléter aussi fréquemment que nécessaire l'information des stagiaires en matière de sécurité applicable à l'accomplissement des stages qu'il anime et de contrôler le respect de ces consignes.

Tout stagiaire a alors le devoir de signaler immédiatement au formateur ou à la Direction de l'organisme de formation les mesures urgentes à mettre en œuvre pour faire cesser tout danger.

Tout formateur peut solliciter le Responsable de formation de la Fnepe concernant un stagiaire qui refuse de respecter les consignes de sécurité. En accord avec le responsable de formation, le formateur a le devoir de refuser ce stagiaire par une notification par écrit.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.



La Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (Fnepe) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle anime et coordonne, représente et accompagne l'ensemble du réseau, le développe sur de nouveaux territoires et publie la revue L'école des parents



Le réseau des Écoles des parents et des éducateurs se compose de 36 associations locales, départementales ou interdépartementales qui couvrent 57 départements. Réseau associatif pionnier et reconnu du soutien à la parentalité



Les EPE accompagnent les acteurs intervenant dans la relation éducative - parents, professionnels intervenant auprès des familles - dans une démarche de prévention et de coéducation privilégiant l'apprentissage en autonomie, l'expérience collective et la collaboration.

POUR EN SAVOIR LE SITE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ECOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS